



Retrouver la démocratie au conseil municipal

Le maire et sa majorité ne respectent pas la démocratie. Ils ont adopté un règlement intérieur que nous ne cessons de contester, règlement qui restreint les droits d'expression et de contribution des élus de l'opposition.

Nous n'avons cessé de lutter contre cet autoritarisme et cette dictature par nos interventions au conseil, la dénonciation grâce à notre bulletin « le Défi givordin » et nos requêtes au tribunal administratif.

L'opposition : une force de proposition

Nous ne nous contentons pas de contester les décisions adoptées par la majorité, nous faisons des propositions qui ne sont jamais ou très rarement prises en compte. Sur la fiscalité, nous avons exigé une plus importante baisse des taux avec quatre moyens simples : 1) Diminuer le scandaleux excédents de fonctionnement obtenu par la majorité en sous estimant les recettes et surestimant les dépenses au budget ; 2) Baisser le coût de fonctionnement, notamment, le coût du personnel, car la mairie bat les records nationaux de dépenses de personnel à dépens » de fonctionnement égal ; 3) en réalisant quelques emprunts pour étaler dans le temps les réalisations qui bénéficieront à plusieurs générations ; 4) en changeant l'image de Givors afin de faire venir des investisseurs qui enrichiront la commune par l'augmentation des bases d'imposition. Nous avons fait de nombreuses propositions dont certaines ont été finalement mises en œuvre que nous ne pouvons énumérer ici par manque de place. Citons : la baisse des coûts des photocopies - le maintien du centre aéré à La Rama - le colis des seniors - le maintien du CTM sur son site actuel - la contestation de dépenses abusives de la commune au bénéfice de Givors développement - la baisse du coût de l'exploitation des marchés forains - la dénonciation des mensonges de M. Passi aux musulmans à propos du financement de la mosquée - le rétablissement d'une information légale du Conseil municipal par notre action au Tribunal administratif - l'amélioration de la transparence de la gestion de Givors développement qui coûte cher à la commune - plusieurs centaines de millions d'euros économisés sur le lotissement des Bruyères - actions tenaces contre **les grands scandales du mandat : centre commercial de la place de Bans, lotissement des Cornets, inondations du Merdary, cession gratuite des biens de la commune à l'hôpital** – lutte sans relâche pour une mixité sociale – dénonciation de la désastreuse gestion du centre-ville attribuée à l'OPAC dans le mandat précédent – la mise en place du batardeau, dispositif nécessaire contre les inondations du Garon – le soutien de l'action des commerçants du centre-ville pour le commerce de proximité – le rétablissement d'une gestion normale des véhicules municipaux – nous prenons des contacts avec des investisseurs pour de futurs projets, parfois très importants – nous rencontrons les responsables d'associations, des cultes, des chefs d'entreprises... - nous nous faisons leur porte-parole à leur demande – pour les restaurations du cœur nous avons obtenu une modification de la délibération en leur faveur – nous veillons que le code des marchés publics soit respecté, ce qui ne fut pas le cas dans plusieurs projets de la rue Jean Ligonnet - D'une manière générale nous restons en contact avec les citoyens de Givors sur tous les dossiers les concernant, nous sommes avec eux pour les défendre dans nombre de ces dossiers cités ci-dessus. Nous répondons toujours à leurs sollicitations. Chaque délibération a été étudiée en profondeur et nos interventions au conseil publiées sur notre site en témoignent. Nous avons parfois même apporté des contributions nouvelles en exigeant que certaines études soient faites, notamment lors des commissions thématiques.

Utilisation de la justice administrative pour rétablir la démocratie et défendre les intérêts des contribuables

Nous avons saisi systématiquement la juridiction administrative quand nous avons jugé que le maire ne respectait pas la loi. Malheureusement, la complexité de ce travail, sa durée (un dossier dure plus de deux ans !) et le fait que nous le faisons sans avocat ne nous a pas permis, par manque de temps, de le faire pour chaque délibération. Néanmoins nous avons demandé au tribunal administratif d'annuler pas moins de 25 délibérations. C'est un travail de Titan que nous assumons pleinement et sereinement. Nous avons déjà obtenu gain de cause 4 fois par un jugement condamnant monsieur Passi et 3 fois par une décision du maire rétablissant la situation avant jugement, et les 18 autres requêtes sont en cours. Quand M. Passi est condamné il refuse d'appliquer la décision du tribunal et nous sommes obligés de demander à celui-ci de faire appliquer son jugement. Ainsi, dernièrement, le Maire a été condamné à verser des dommages et intérêts à l'opposition pour non application du jugement. Quels sont les thèmes abordés dans ces requêtes ? En général, le tribunal juge que le conseil municipal n'a pas été suffisamment informé par le maire pour prendre normalement une décision. Et à chaque fois le maire a été condamné pour cette raison. 14 de ces requêtes concernent le financement détourné de Givors développement par la commune. Le maire cache systématiquement des faits importants et parfois même ment sur certaines questions comme l'a démontré le tribunal lui-même.